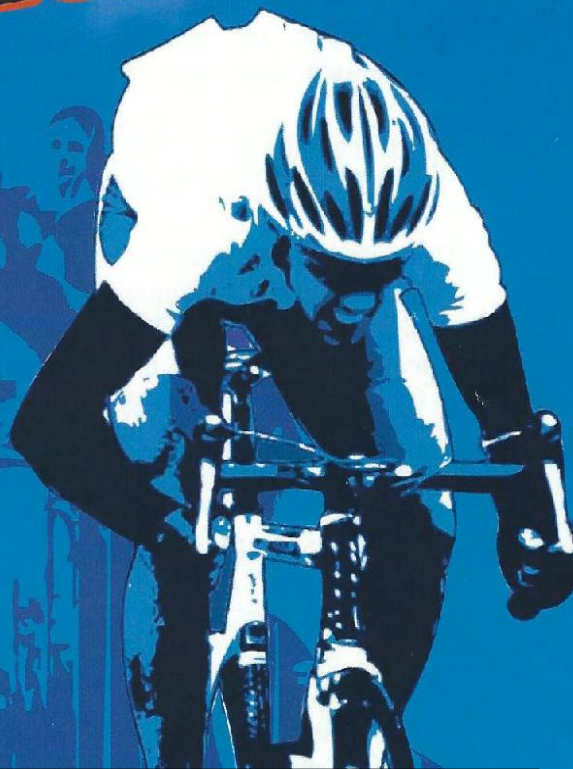


Une organisation VELO CLUB D'ANNEMASSE

ANNEMASSE - BELLEGARDE

Course
ELITES



Dimanche 25 Mars 2018

Départ 12h20 – Arrivée 16h45 – Annemasse avenue Jules Ferry

www.veloclubannemasse.com

 **ANNEMASSE**
à vivre ensemble



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Annemasse-Bellegarde et retour

Grand Prix de l'Agglomération Annemasse-les-Voirons

Le Vélo Club d'Annemasse organise pour la 83^{ème} édition, la traditionnelle classique de printemps, Annemasse – Bellegarde et retour

Cette épreuve, créée peu avant la guerre de 1914, est la doyenne des courses en ligne, amateurs de la région Rhône-Alpes.

Sur un parcours de 165 km, elle traverse les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, avec un dénivelé de 2100 mètres et 4 grands prix de la montagne.

Cette épreuve est organisée en partenariat avec Annemasse Agglo qui comprend 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, et Ville-la-grand.

Numéros utiles :

Jean-Louis Michaud
Président du V.C.A.
06.07.13.55.14

Jean-Païs
Trésorier
06.80.05.03.37

Jacques Tichon
Responsable motards
06.44.10.81.67

Xavier Coursières
Médecin
06.62.06.18.75



83^{ème} Annemasse-Bellegarde

Epreuve Elite nationale 1 et 2

Les horaires

De 09h00 à 10h15 :	Remise des dossards et plaques de cadre aux coureurs
A 10h30 :	Réunion des Directeurs Sportifs
A 11h15	Réunion des motards sécurité, Salle Maison des Sports

Présentation des coureurs (par équipes complètes)

Dès 11h00 au camion podium, ligne d'arrivée

DEPART FICTIF DE LA COURSE

12h20 sur la ligne de départ avenue Jules Ferry (devant le camion podium)

CEREMONIE PROTOCOLAIRE,

au camion podium, 5 minutes après l'arrivée du dernier coureur classé

Retour des transpondeurs au siège du Vélo Club d'Annemasse

REGLEMENT

Réglementation FFC des épreuves fédérales élites 1.12.1

Article 1 : Organisation

L'épreuve « Annemasse-Bellegarde et retour » est organisée par Le Vélo Club d'Annemasse, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 25 mars 2018

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Elite 1 et 2.

Elle est inscrite au calendrier fédéral FFC, classe 1.12.1 Elite Nationale.

Article 3 : Participation

Conformément au règlement de la FFC article 2.1.4, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes continentales UCI Françaises
- Equipe nationale française
- Equipes étrangères, régionales et de clubs
- Equipes FFC : coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégories seuls
- Pôles, Equipes de Division nationale 1, 2, 3
- Equipes de Comités Régionaux
- Equipes de Comités Départementaux
- Equipes de Club

Les engagements à titre individuel, sont admis

Equipes de 10 coureurs maximum

Voitures suiveuses de Directeurs Sportifs admises à partir de 5 coureurs.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient, le Dimanche 25 mars 2018 **de 9h00 à 11h00 à la Maison des Sports, 14 avenue Henry Barbusse à Annemasse.**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **9h00 à 10h15 à la Maison des Sports, 14 avenue Henry Barbusse à Annemasse.**

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant le règlement FFC, article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **10h30 précises et aura lieu à la Maison des Sports, 14 avenue Henry Barbusse à Annemasse.**

Article 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157,550 Mhz

Article 6 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique est assuré par la société VITA au moyen d'une voiture. Une seconde voiture de dépannage neutre est mise à disposition par le Vélo Club d'Annemasse.

Article 7 : Modalités de ravitaillement

Zones de ravitaillement du Pont de la Caille km 68 à Cruseilles km 71 et dès la sortie d'Arenthon km 117 et jusqu'au km120.

Article 8 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai supérieur à 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Article 9 : Classements

Les classements suivants sont établis :

Classement individuel au temps**Classement de la Montagne**

5, 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque GPM, à savoir :

Choisy	km	64,1
Le Mont	km	89,5
Chez Padon	km	132,5
Arthaz	km	157,5

Classement des Sprint

5, 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque sprint, à savoir :

St. Julien en Genevois	km 12	Sprint 1
Frangy	km 48	Sprint 2
Cruseilles	km 72	Sprint 3
Reignier	km 109	Sprint 4
Bonneville	km 124	Sprint 5

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés par le nombre de passages en tête puis au nombre de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} places si nécessaire.

Article 10 : Prix

Grille de prix FFC N : 3506/25, à savoir 25 prix

Grand Prix de la Montagne 500 €

250 € au 1^{er}

150 € au 2^{ème}

100 € au 3^{ème}

Classement des sprints 500 €

250 € au 1^{er}

150 € au 2^{ème}

100 € au 3^{ème}



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Crédit  Mutuel

Article 11 : Anti-Dopage

Le règlement anti dopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle anti dopage à lieu : **Maison des Sports, 14 avenue Henry Barbusse à Annemasse**

Articles 12 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole des récompenses :

Les 3 premiers de l'épreuve

Les 3 premiers du classement du Grand Prix de la Montagne

Ils se présenteront 5 minutes après l'arrivée du dernier coureur classé.

Article 13 : Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable

Permanence : Maison des Sports 14 avenue Henri Barbusse
(voir plan ci-dessous)

Plan d'Annemasse



Comité d'organisation

Président	Jean-Louis Michaud
Trésorière	Delphine Poulain
Secrétariat	Céline Paret-Peintre et Gilbert Esposito
Sécurité	Jacques Tichon/Didier Bouvet
Départs /arrivée	Arsène Bezier
Intendance	Stéphen Burtey, Martine Thuillez
Caravane/véhicules	Roland Michaud

Staff technique :

Président du Collège des commissaires	Eric Berthet
Direction de course	Jean-Louis Michaud
Juge arrivée	Danielle Merotto
Informatique	Société Fonteneau – "votrecourse.com"
Speaker	Jean-Claude Comby et Emmanuel Chaussard
Motos sécurité	Jacques Tichon
Service médical	Croix-Rouge d'Annemasse
Amulances	Société Perrollaz

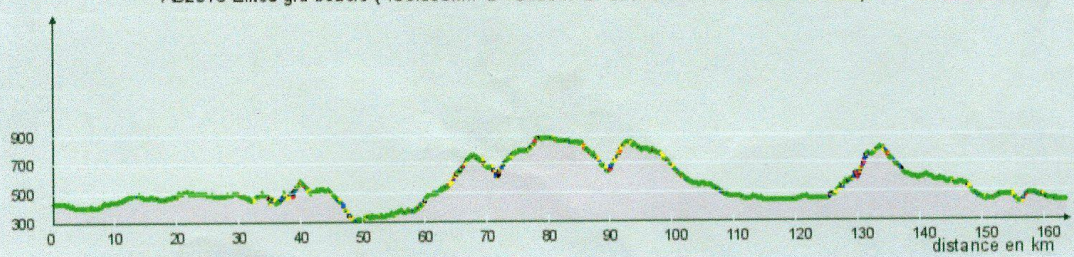
Hopitaux

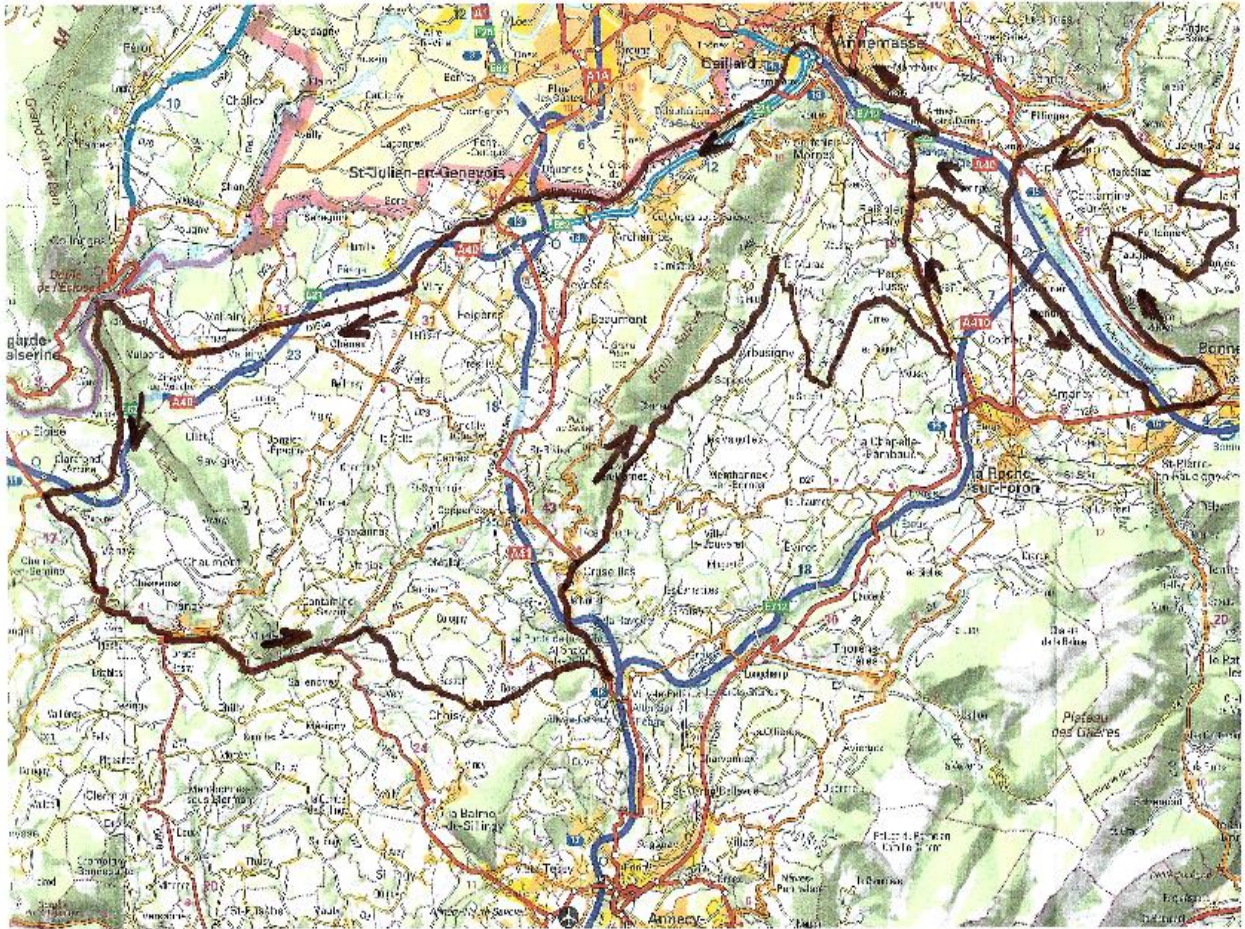
CHAL Hopitaux du Léman	04.50.82.20.00
Hopital Annecy	04.50.63.63.63
Hopital St. Julien	04.50.49.65.65

PARCOURS

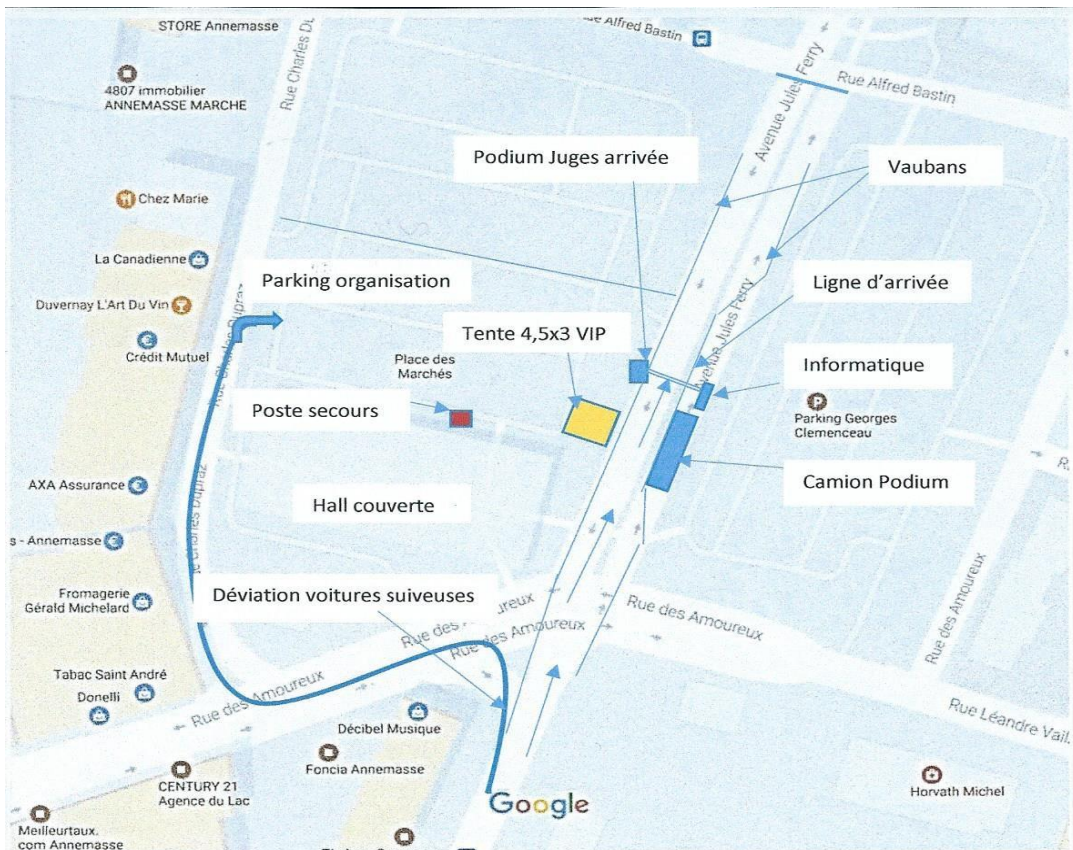
83ème ANNEMASSE BELLEGARDE et Retour: 25/03/2018						
GRAND PRIX DE L'AGGLOMERATION ANNEMASSE-LES VOIRONS						
COURSE CYCLISTE INTERNATIONALE ELITE NATIONALE						
SÉCURITÉ	km fait	km à faire	LOCALITES	PRIX	ROUTES	HEURE
	0,0	0,0	ANNEMASSE centre ville départ fictif 5,2 KM		Avenue Jules Ferry	12H20
	0,0	163,7	GAILLARD DEPART REEL INTERMARCHÉ		Route de Zône	12H35
	2,7	161,0	LE PAS DE L'ECHELLE		D1206	12H39
	7,5	156,2	COLLONGES SOUS SALEVE		D1206	12H43
	12,2	151,5	ST JULIEN EN GENEVOIS	SPRINT 1	D1206	12H50
	17,7	146,0	VIRY		D1206	13H02
	23,4	140,3	VALLEIRY		D1206	13H08
	26,1	137,6	VULBENS		D1206	13H11
	27,8	135,9	CARREFOUR D237 (Rte du 18 aout 1944)		D1206/D237	13H14
	28,4	135,3	CHEVRIER		D908A	13H15
	34,6	129,1	ARCINE		D908A	13H22
	37,6	126,1	CLARAFOND		D908A	13H25
	39,7	124,0	ELOISE Rond point La Croisée		RD1508/D908A	13H27
	47,8	115,9	FRANGY	SPRINT 2	RD1508	13H36
	51,0	112,7	MUSIEGES		RD1508	13h40
	54,4	109,3	BONLIEU		RD27/RD2	13h44
	60,3	103,4	CHOISY Chef-lieu		D2/D203	14H07
	64,1	99,6	CHOISY - Charave - Les Marais Pontaux	GPM 1	D203/D3	14h12
	68,2	95,5	PONT DE LA CAILLE - début zone ravitaillement		D2/D1201	14h16
	71,6	92,1	CRUSEILLES - fin zone ravitaillement	SPRINT 3	1201	14h20
	73,2	90,5	CRUSEILLES (sortie) Rond point des Dronières		D1201/D15	14h22
	77,5	86,2	VOVRAY EN BORNE		D 15	14h27
	86,5	77,2	LA MURAZ		D 15	14h35
	89,5	74,2	LE MONT d'en bas (côtes du Fernex)	GPM 2	Rte des Monts	14h43
	91,1	72,6	ARBUSIGNY		D 6	14h47
	100,3	63,4	MOUSSY		D6/D2	15h08
DANGER !	107,8	55,9	REIGNIER passage à niveau		D2	15h15
	109,0	54,7	REIGNIER centre ville	SPRINT 4	D2	15h17
	111,0	52,7	REIGNIER, L'Eculaz		D19	15h20
	113,4	50,3	CARREFOUR DE BIGAILLE		D 19/D903	15h23
	115,0	48,7	SCIENTRIER		D19	15h26
	116,0	47,7	ARENTHON, à la sortie, début zone ravitaillement		D19/D1203	15h28
	123,5	40,2	BONNEVILLE	SPRINT 5	D1205	15h35
	127,0	36,7	LA CÔTE D'HYOT		D1205/D12	15h48
	130,5	33,2	FAUCIGNY		D12/C2	16h06
	132,5	31,2	CHEZ PADON	GPM 3	C2	16h09
DANGER !	135,0	28,7	SAINT JEAN DE THOLOME		D20	16h11
decente rapide	138,0	25,7	LA TOUR		D9	16h15
	139,6	24,1	PEILLONNEX (Carrefour Senoche)		D9	16h17
	141,0	22,7	VIUZ EN SALLAZ		D12	16h20
	145,8	17,9	PONT DE FILLINGES		D907	16h25
	149,0	14,7	FINDROL		D20 / D9	16h28
	151,0	12,7	PONT DE BELLECOMBES		D903	16h30
	153,0	10,7	L'ECULAZ		D903 / D19A	16h32
	155,0	8,7	REGNIER		D19 / D2	16h34
	157,5	6,2	ARTHAZ (Les Echelettes)	GPM 4	D202	16h39
	163,7	0,0	ANNEMASSE - ARRIVEE (à 40 km/heure)		Avenue Jules Ferry	16h45

altitude en m AB2018 Elites grd boucle (163.689km D+2580m D- 2555m min 302m < 5% > 5% > 7% > 10% > 15%





Plan Ligne d'arrivée



Un grand merci à tous nos partenaires institutionnels



SETAM

A tous nos FOURNISSEURS OFFICIELS



A tous nos SPONSORS OFFICIEL



Partenaire du Grand Prix de la Montagne

Crédit  Mutuel

Partenaire des classements sprint